EXTRAIT DU REGISTRE DES DELÉBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à l'Espace Sîmone Veil à Montastruc la Conseillère.

Votants:

C3G: Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Caroline SALESSES, Philippe SEILLES,

Nombre de délégués : 47

Quorum: 24

Date de convocation: 02/09/2020

Membres présents : 46

Pouvoir: 1

CCCB: Pierre ARTIGUE, Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Sandrine PENAVAIRE, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY

CCF: Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Corinne GERMANO, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE,

CCHT: Chantal AYGAT, François CODINE, Jean Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Bruno PASQUIER, Laurent ZANETTI

CCVA: Maxime ANTONY, Thierry ASTRUC, Ludovic DARENGOSSE, Jean-Marc DUMOULIN, Isabelle GAYRAUD, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Nicolas ALARCON à Jean-Paul DELMAS

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Administration Générale

Délibération nº: 20/004

Objet: Délégation de compétences du Président aux 10 Vice-Présidents

Monsieur le Président expose que la première réunion de Bureau du 31 août a permis, dans un esprit consensuel, à chaque Vice—Président de choisir sa délégation en fonction des missions confiées au PETR Pays Tolosan. Les délégations font partie du pouvoir discrétionnaire du Président : cette information est présentée au Conseil Syndical, dans un souci de transparence, et par anticipation, pour lever toute ambiguïté, en cas de contrôle des instances européennes ou de la Cour des Comptes.

Monsieur le président présente les délégations qu'il a attribuées à chaque Vice-Président en fonction des missions confiées au PETR Pays Tolosan :

1-Administration générale et finances : Patrice LAGORCE, 1er Vice-Président.

En cas d'empêchement du Président, Monsieur Patrice LAGORCE à délégation permanente pour signer tout acte au nom du Président, signature qui devra être précédée de la formule suivante «par délégation du Président ».

2- Agriculture et Alimentation Durable : Colette SOLOMIAC, Zeme Vice-Présidente

3- Transition Energétique et accessibilité : Joël CAMART, 3ème Vice-Président

4- Culture et Patrimoine : Isabelle GAYRAUD, 4ème Vice-Présidente

5- Revitalisation des centres bourgs : Patrick PLICQUE, 5ème Vice-Président

6- Economie Touristique : Véronique MILLET, 6ème Vice-Présidente

7- Contractualisation politiques territoriales : Cédric MAUREL, 7ème Vice-Président

8- Transition Ecologique, Développement Durable et concertation Citoyenne : Anne-Sophie PILON, 8ème Vice-Présidente

9- Fonds européens, Coopération, Réciprocité Territoriale : Daniel DUPUY, 9ème Vice-Président

10- Equipements structurants: Marie-Luce FOURCADE, 10ème Vice-Présidente

Les Vice-Présidents auront pour mission d'une part, de mener à bien la réflexion et la rédaction du projet de territoire pour la partie qui les concerne. D'autre part, ils recevront tous les porteurs de projet concernant leurs axes thématiques pour l'instruction et le suivi de leurs dossiers. Enfin, ils présideront, animeront et feront vivre les commissions thématiques dont ils ont la charge pour la partie qui les concerne.

Enfin, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans notamment son article L5211-9 confère le pouvoir au Président d'un Syndicat Mixte d'une délégation de fonction expresse sous forme d'arrêté. Dix arrêtés seront pris pour installer chaque Vice-Président dans sa délégation.

Les membres du Conseil Syndical du PETR Tolosan approuvent à l'unanimité les délégations confiées par le Président aux 10 Vice-Présidents.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 10 septembre 2020

Le Président

Didier CUIIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication Fait et délibéré en séance du 10 septembre 2020 Au registre sont les signatures